



Succession de la grand mère après une renonciation à la successio

Par **kris2k6**, le **29/06/2015** à **09:53**

Ma fille a refusé l'héritage de son père décédé en décembre 2009 car le passif était plus important que l'actif. Son demi frère a effectué la même démarche.

Sa grand mère maternelle est décédée en août 2014, peut-elle hériter de la part de son père avec son demi frère ? la grand mère possède des biens.

Par **philt34**, le **29/06/2015** à **11:43**

Oui bien sur le fait d'avoir renoncé à la succession de son père ne l'empêche pas du tout de succéder à la grand mère. Ils sont même héritiers réservataires en représentation de leur père prédécédé. Ils ont renoncé à la succession de leur père pas de leur grand-mère.